

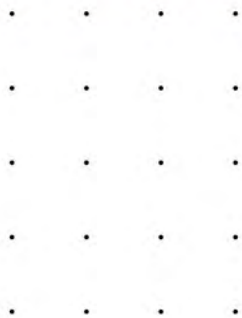


# ANALYSE ÉCO-PAYSAGÈRE

COMMUNE DE THIMONVILLE



Année 2023



## **ANALYSE ÉCO-PAYSAGÈRE**

Mission réalisée pour le compte du :

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA MOSELLE**

et de la

**COMMUNE DE THIMONVILLE**

**4 pl. du général de Gaulle, 57580 Thimonville**

Thierry DERELLE  
Paysagiste conseiller, Caue 57

Jean-Baptiste LUSSON  
Naturaliste-Écologue, Caue 57

Sous la direction de Arnaud SPET

**Octobre 2023**



<b>PRÉAMBULE : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION</b> .....	<b>4</b>
<b>I. NOTIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>5</b>
I.1. Que recouvrent les termes « biodiversité », « nature » et « paysage » ?.....	5
I.2. Identifier et protéger les espaces éco-paysagers.....	5
I.3. Les espaces de nature et paysage du quotidien.....	5
<b>II. ANALYSE PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE</b> .....	<b>6</b>
<b>II.1. Informations géographiques générales</b> .....	<b>6</b>
II.1.1 Localisation de la commune par rapport à la Moselle et à son territoire.....	6
II.1.2 Informations générales.....	6
<b>II.2. La commune et son contexte paysager</b> .....	<b>8</b>
II.2.1 Caractéristiques de l'unité paysagère où la commune se situe.....	8
II.2.2 Ambiances paysagères de la commune : «sous unités» paysagères.....	8
<b>II.3. Insertion paysagère de la commune</b> .....	<b>9</b>
<b>II.4. Paysage extérieur et intérieur de la commune et ses composantes</b> .....	<b>14</b>
II.4.1 Analyse de la topographie.....	14
II.4.2 Occupation du sol.....	14
II.4.3 Patrimoine végétal et réseau hydrographique.....	15
II.4.4 Patrimoine bâti et réseaux viaires.....	15
II.4.5 Carte synthétique des composantes du territoire.....	16
<b>III. ANALYSE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE</b> .....	<b>17</b>
<b>III.1. Notions relatives à l'écologie du territoire</b> .....	<b>17</b>
<b>III.2. Trame écologique de la commune</b> .....	<b>18</b>
III.2.1 Mise en évidence de la trame écologique et analyse des fonctionnements et dysfonctionnements.....	18
III.2.2 Les espaces naturels remarquables, réservoirs de biodiversité.....	19
III.2.3 Les corridors écologiques.....	19
III.2.4 Points de « blocage ».....	19
<b>III.3. Patrimoine biologique potentiel sur le territoire</b> .....	<b>22</b>
III.3.1 Analyse du patrimoine végétal.....	22
III.3.2 Données concernant les espèces animales remarquables à préserver.....	22
<b>IV. CARTE SYNTHÉTIQUE DES ELEMENTS D'INTÉRÊT ÉCO-PAYSAGER A PRENDRE EN COMPTE ET A PRÉSERVER</b> .....	<b>24</b>
<b>V. PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX</b> .....	<b>25</b>

## CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Le Département de la Moselle et le CAUE 57 se sont engagés ensemble sur une « Charte départementale pour la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie dans la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental ».

Elle a pour but d'accompagner la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) ou Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) tout au long de la procédure d'AFAFE pour enrichir la réflexion tant au niveau de la phase préalable d'aménagement qu'aux stades du projet d'aménagement foncier et de clôture de l'opération.

Le présent rapport constitue l'étude « écopaysagère du CAUE 57 qui fera partie intégrante du porté à connaissance transmis au bureau d'études dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'aménagement. Elle offre aux différents acteurs de l'aménagement foncier un diagnostic complet sur le périmètre concerné par l'opération : environnement, atouts et contraintes, etc. L'objectif est de déterminer le potentiel du territoire afin de le valoriser au mieux.

La démarche éco-paysagère conduit à ce que l'ensemble des acteurs s'engagent sur :

- Les éléments identitaires forts à préserver,
- Les ressources et les potentiels agronomiques, énergétiques, écologiques à valoriser : unités éco-paysagères à valoriser en termes de cadre de vie, risques naturels à prendre en compte,
- Les principes d'organisation de l'espace et les aménagements à réaliser pour atteindre ces objectifs.

Un déplacement a eu lieu sur la commune le 26 mai 2023 avec Monsieur le maire. Des visites de terrain ont également été réalisées par Jean-Baptiste Lusson, naturaliste-écologue du CAUE, le 4 mai et le 26 mai 2023 et par Thierry Derelle, paysagiste-conseiller du CAUE, le 10 octobre 2023.

Cette sortie et ces visites se sont attachées à identifier les caractéristiques de la commune et repérer les points de vue sur des éléments identitaires, les composantes « à préserver » et les points noirs « à améliorer ».



## I. NOTIONS GÉNÉRALES :

### LA BIODIVERSITÉ, LA NATURE ET LE PAYSAGE « LES CIMENTS DE NOTRE CADRE DE VIE ».

#### I.1. Que recouvrent les termes « biodiversité », « nature » et « paysage » ?

##### Dans le code de l'environnement (article L. 110-1)

“ On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine\*, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. ” (\*y compris l'Homme ndlr).

##### Pour la notion qui concerne cet ouvrage, le dictionnaire « LAROUSSE »

*Indique que la nature est un “ ensemble de ce qui, dans le monde physique, n'apparaît pas comme (trop) transformé par l'homme (en particulier par opposition à la ville) ”.*

##### Selon la Convention européenne du paysage (Florence, 2000)

“ Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains ”.

“ La « politique du paysage » est donc l'expression de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de définir et mettre en œuvre une politique du paysage ”.

#### I.2. Identifier et protéger les espaces éco-paysagers.

Le paysage et la biodiversité doivent être analysés ensemble pour permettre une vision globale et harmonieuse de l'environnement de son territoire : nous touchons là au concept d'éco-paysage qui met en évidence l'importance de l'organisation des structures du paysage au regard du déplacement des espèces et de la biodiversité. Ce concept est situé à l'interface entre écosystèmes et paysages.

Nature et paysage ne vont donc pas l'un sans l'autre dans les démarches de planification, d'aménagement, de gestion... Dans ce cadre, la trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable indispensable pour le territoire.

#### I.3. Les espaces de nature et paysage du quotidien.

Dès que nous quittons notre domicile, nous y entrons.

- Ils nous entourent,
- Ils sont notre cadre de vie,
- Ils sont précieux et nous rendent des services écosystémiques (lutte contre l'érosion et les inondations, épuration des eaux...),
- Ils constituent un habitat pour la faune et la flore,
- Ils sont le support de l'activité agricole,
- Ils sont nos espaces de loisirs et de détente.

La nature et le paysage sont des ressources limitées et l'aménagement du territoire doit se faire en les ménageant.

**La nature et le paysage n'ont pas de frontière.**



**II. ANALYSE PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE**

**II.1. Informations géographiques générales.**

**II.1.1 Localisation de la commune par rapport à la Moselle et à son territoire.**

Thimonville se situe à 35 km au Sud-Est de Metz,

à 9 km au Nord de Delme,

à 23 km au Sud-Ouest de Faulquemont,

et à 38 km à Sud-Ouest de Saint-Avold.

Les communes limitrophes de Thimonville sont :

- Tragny à 2,1 km,
- Flocourt à 4,9 km,
- Béchy à 5,6 km,
- Saint-Epvre à 7 km,
- Xocourt à 10 km,
- Juville à 7 km,
- Viviers à 10 km,
- Han-sur-Nied à 10 km,
- Luppy à 8 km,
- Baudrecourt à 6,3 km.



**II.1.2 Informations générales.**

Thimonville est une commune rurale de 154 habitants qui s'inscrit dans l'aire urbaine de Metz.

Elle est l'une des 245 communes de la couronne urbaine qui regroupe 389 529 habitants.

Arrondissement : Metz  
 Canton : Faulquemont  
 Interco. : C.C. du Sud Messin  
 Altitude : 228 m à 291 m (déniv. 63m)  
 Superficie : 7,4 km<sup>2</sup>  
 Population : 154 hab. (2020)  
 Densité : 21 hab./km<sup>2</sup>

**dénivelé :**

Avec une altitude moyenne de 260 m, le relief est peu marqué et caractérisé par des ondulations douces.



**unités paysagères :**

La commune se trouve au centre de la partie Sud du plateau lorrain, qui se prolonge au Sud-Est vers le plateau lorrain du Saulnois.

Le paysage de la commune se caractérise par un paysage dominé par l'agriculture céréalière en openfields, des espaces pâturés en fond de vallon et des massifs boisés en parties sommitales.

Les éléments forts de ce paysage sont, au Sud, les rives des ruisseaux de Nablé et de Grand Étang et au Nord celle de l'Elme et des étangs en limite de Tragny.





# ANALYSE ECO-PAYSAGÈRE - COMMUNE DE THIMONVILLE

## ANALYSE PAYSAGÈRE

Le territoire de la commune est marqué par **des axes structurants qui constituent la trame de son territoire.**

**Le secteur Nord du territoire** s'organise au long d'un **axe Est-Ouest** tracé par le cours du **ruisseau d'Elme**, affluent de la Nied française.

Ce secteur est traversé, selon cet axe, par **la RD 75b qui connecte les villages à la RD 75**, à l'Ouest en direction de la RD 955 vers Metz, et la RD 74, à l'Est, reliant Delme à Longeville-lès-Saint-Avold.

**Le secteur Sud du territoire** est traversé du Sud vers le centre Est par **le ruisseau du Grand Étang** et depuis l'Ouest par son affluent **le ruisseau de Nablé**.

**L'entité urbaine occupe le centre Nord du territoire** communal. Elle est **proche de celles de Tragny à l'Ouest et de Morville-sur-Nied à l'Est** auxquelles elle est reliée par la RD 75b.

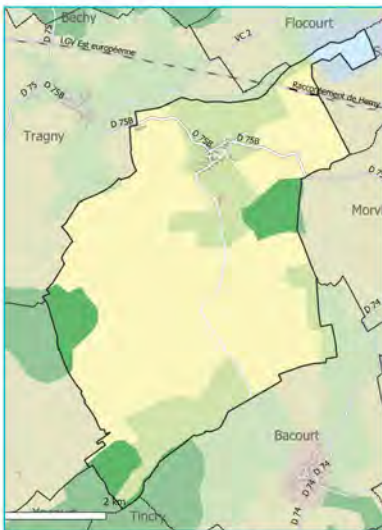
Le Nord du territoire est marqué par la **traversée des infrastructures ferroviaires de la ligne à grande vitesse Est européenne.**

La topographie des lieux place la commune et ses deux voisines à **une altitude avoisinant la cote altimétrique 250**, soit à une quinzaine de mètres au-dessus du niveau du ruisseau d'Elme.

A l'Est et au Sud, **le panorama paysager s'adosse à la côte de Delme**, qui avec ses **403 mètres** en partie sommitale, surplombe le territoire communal de 150 mètres.

Du point de vue de l'occupation des sols, les surfaces de terres arables représentent **66,8%**, les prairies **22,9%**, les forêts **8,7%** et les zones humides **1,6%** des 740 hectares de la surface du territoire.,

**La commune ne dispose que de petits espaces forestiers** sur son territoire tels que les extrémités Est des bois de Juville et de Bacourt, les bois des Abouts au Sud-Est et des Haies au centre Est. **Cependant, elle s'inscrit en relation visuelle avec ceux des communes voisines** : Bois de Juville à l'Ouest, d'Hédrange au Nord-Ouest, qui se prolonge à l'Est par celui de Flocourt et celui de Bacourt au Sud-Ouest et Est.



Carte d'occupation des sols



- [1] Au Sud-Ouest du village, vue vers la côte de Delme.
- [2] Depuis le Sud-Ouest vers le village.
- [3] Le bois des Haies depuis le Sud.
- [4] Depuis la route de Tragny au Nord.
- [5] La ripisylve de l'Elme au Nord.
- [6] Depuis le secteur de Seubreux (Est).
- [7] Les étangs et la ligne LGV (au Nord).
- [8] Le centre village autour de l'église.





Année 2023

## II.2. La commune et son contexte paysager.

### II.2.1 Caractéristiques de l'unité paysagère où la commune se situe.

Le large paysage du plateau lorrain se compose d'un plateau ondulé et de vallées ouvertes.

La céréaliculture domine le haut du plateau, les prairies et boisements se retrouvent pour l'essentiel dans les vallées.

Le paysage est très ouvert, certains points hauts offrent de très larges perspectives. Le Plateau lorrain présente dans sa globalité l'aspect d'une mosaïque mêlant céréaliculture et élevage. Les massifs forestiers se trouvent regroupés essentiellement sur les hauteurs.

### II.2.2 Ambiances paysagères de la commune : «sous unités» paysagères.

L'imbrication des composantes paysagères de l'unité d'ensemble (espaces de champs et pâtures, de forêts, ripisylve de la rivière et de ses affluents...) associée à la topographie (ondulations et ruptures de pentes douces) concourent à l'émergence de micro-paysages (sous-unités). Ces espaces sont liés à la présence d'éléments de cadrages de vues et d'échappées visuelles. Les projets d'aménagement doivent prendre en compte ces éléments pour assurer leur préservation et leur mise en valeur.



1 2 3 4 5 vues longues ouvertes et dégagées dont l'observateur se trouve en position dominante.

1 2 3 4 vues cadrées par les masses végétales ou/et la topographie (sous-unités paysagères).



Année 2023

**II.3. Insertion paysagère de la commune.**

Analyse des lignes de forces et géométrie du paysage.

Points de vues, appels visuels, cadrages, ouvertures visuelles.

Visibilités et co-visibilités à différentes distances au sein du territoire.



Secteur Nord/Ouest



Secteur Nord/Est



Secteur Sud/Ouest



Secteur Sud/Est







1 Depuis la RD75b à proximité de Tragny.



Vue en direction du village. Ripisylve de l'Elme et des étangs. Vue en direction de Tragny.

Le paysage du Nord du territoire communal se compose de prairies et d'étangs qui occupent le lit majeur du ruisseau d'Elme. Le ruisseau étire sa ripisylve d'Ouest en Est, qui s'épaissit au niveau du chapelet d'étangs du lieu dit de «Sous le Moulin». Vers le village, situé en léger surplomb, le regard s'ouvre sur les prairies qui couvrent la rive Sud du petit val du ruisseau d'Elme.

2 Depuis la RD75b à l'entrée Nord de Thimonville.



Vue en direction du Nord. Vers la ligne LGV et Flocourt. Vers l'Est de Thimonville.

L'entrée Nord du village se situe à la limite de la grande plaine de Thimonville. Celle-ci s'inscrit en relation visuelle avec la plaine de Saint-Epvre et les Bois d'Hédrange et de Monchamp. La LGV, bien que proche du village reste relativement discrète. Elle s'intègre dans le paysage ondulé, en se coulant au sein du léger relief.



Entre pâtures et zone humide. Vers l'Est en direction du bois de Morville.

6 Depuis le Sud de l'aire urbanisée de Thimonville.

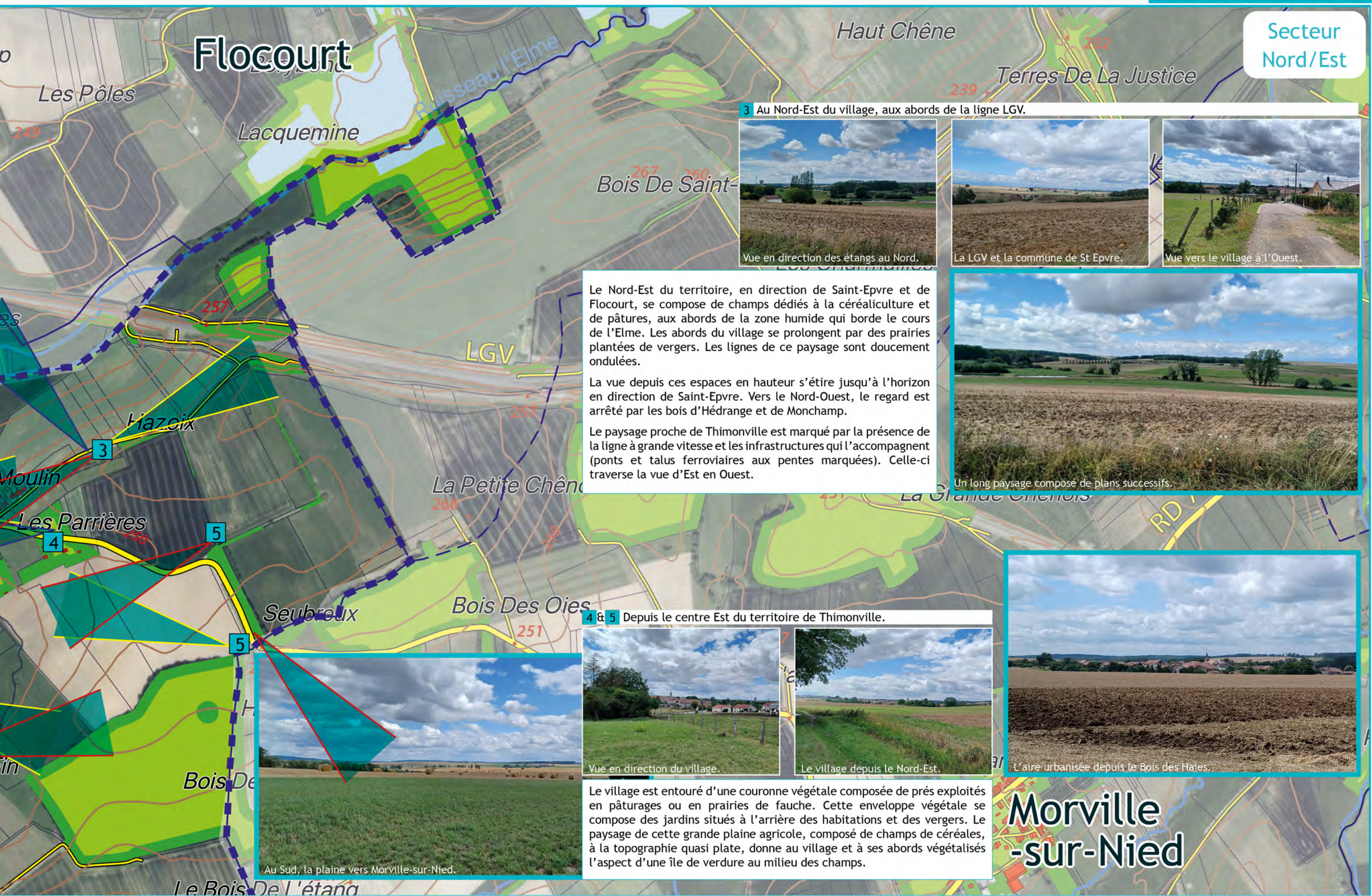


Vue en direction de la côte de Delme. Les vergers, et au Sud-Est, le bois de Haies. Aux abords de la ferme de la Petite Fin. Le chemin vers Bacourt.





Secteur Nord/Est



3 Au Nord-Est du village, aux abords de la ligne LGV.



Vue en direction des étangs au Nord.



La LGV et la commune de St Epvre.



Vue vers le village à l'Ouest.

Le Nord-Est du territoire, en direction de Saint-Epvre et de Flocourt, se compose de champs dédiés à la céréaliculture et de pâtures, aux abords de la zone humide qui borde le cours de l'Elme. Les abords du village se prolongent par des prairies plantées de vergers. Les lignes de ce paysage sont doucement ondulées.

La vue depuis ces espaces en hauteur s'étire jusqu'à l'horizon en direction de Saint-Epvre. Vers le Nord-Ouest, le regard est arrêté par les bois d'Hédrange et de Monchamp.

Le paysage proche de Thimonville est marqué par la présence de la ligne à grande vitesse et les infrastructures qui l'accompagnent (ponts et talus ferroviaires aux pentes marquées). Celle-ci traverse la vue d'Est en Ouest.



Un long paysage composé de plans successifs.

4 & 5 Depuis le centre Est du territoire de Thimonville.



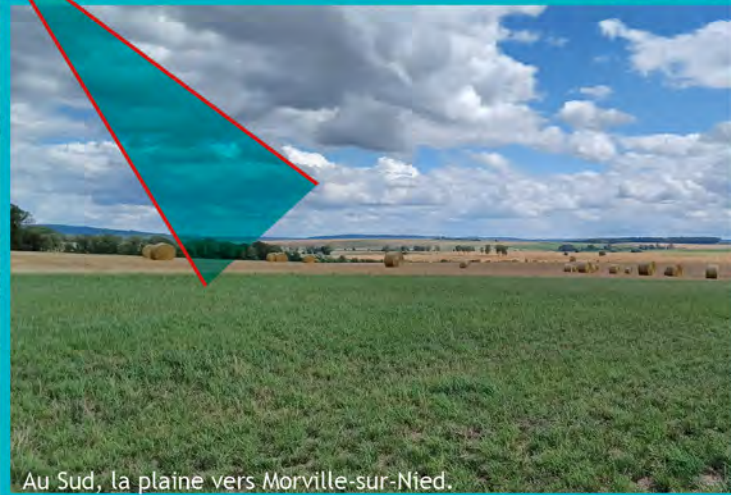
Vue en direction du village.



Le village depuis le Nord-Est.



L'aire urbanisée depuis le Bois des Haies.



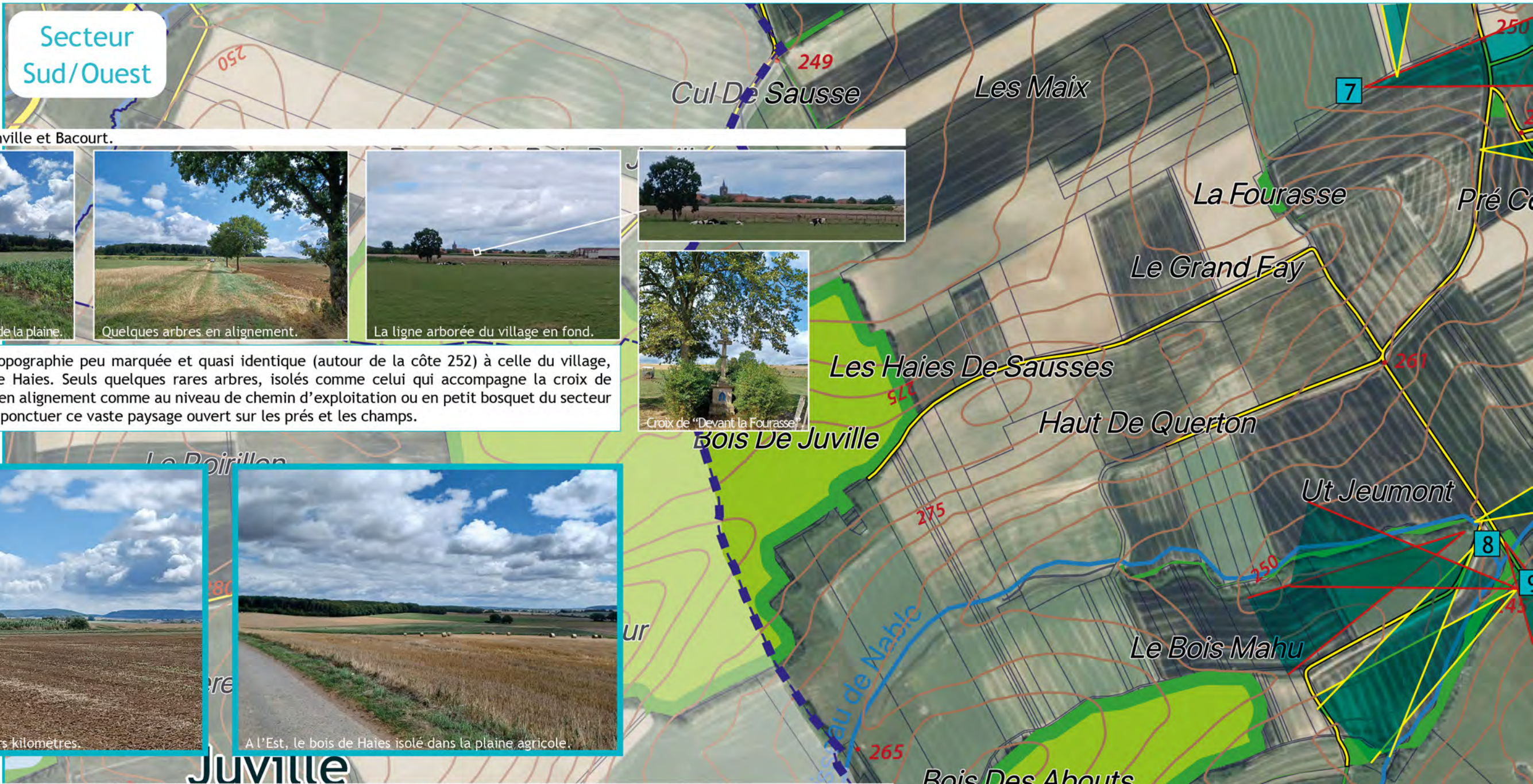
Au Sud, la plaine vers Morville-sur-Nied.

Le village est entouré d'une couronne végétale composée de prés exploités en pâtures ou en prairies de fauche. Cette enveloppe végétale se compose des jardins situés à l'arrière des habitations et des vergers. Le paysage de cette grande plaine agricole, composé de champs de céréales, à la topographie quasi plate, donne au village et à ses abords végétalisés l'aspect d'une île de verdure au milieu des champs.

Morville -sur-Nied



**Secteur Sud/Ouest**



**7 La plaine entre Thimonville et Bacourt.**

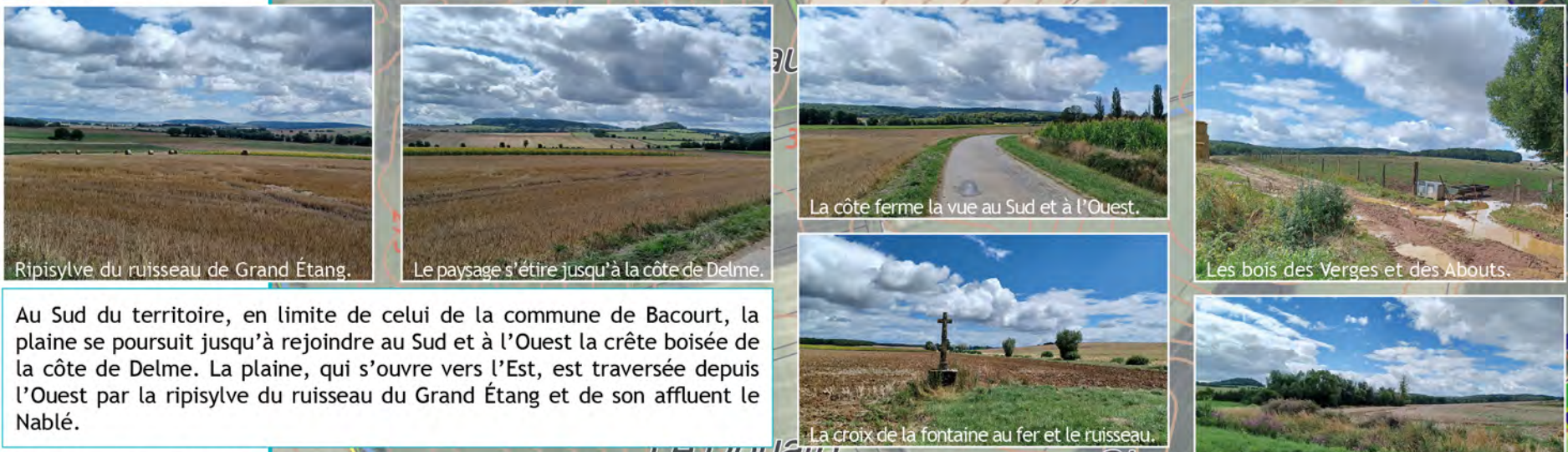


Des prairies humides au cœur de la plaine. Quelques arbres en alignement. La ligne arborée du village en fond. Croix de "Devant la Fourasse".



Un espace libre sur plusieurs kilomètres. A l'Est, le bois de Haies isolé dans la plaine agricole.

**8 La limite Sud du territoire communal, vers la côte.**



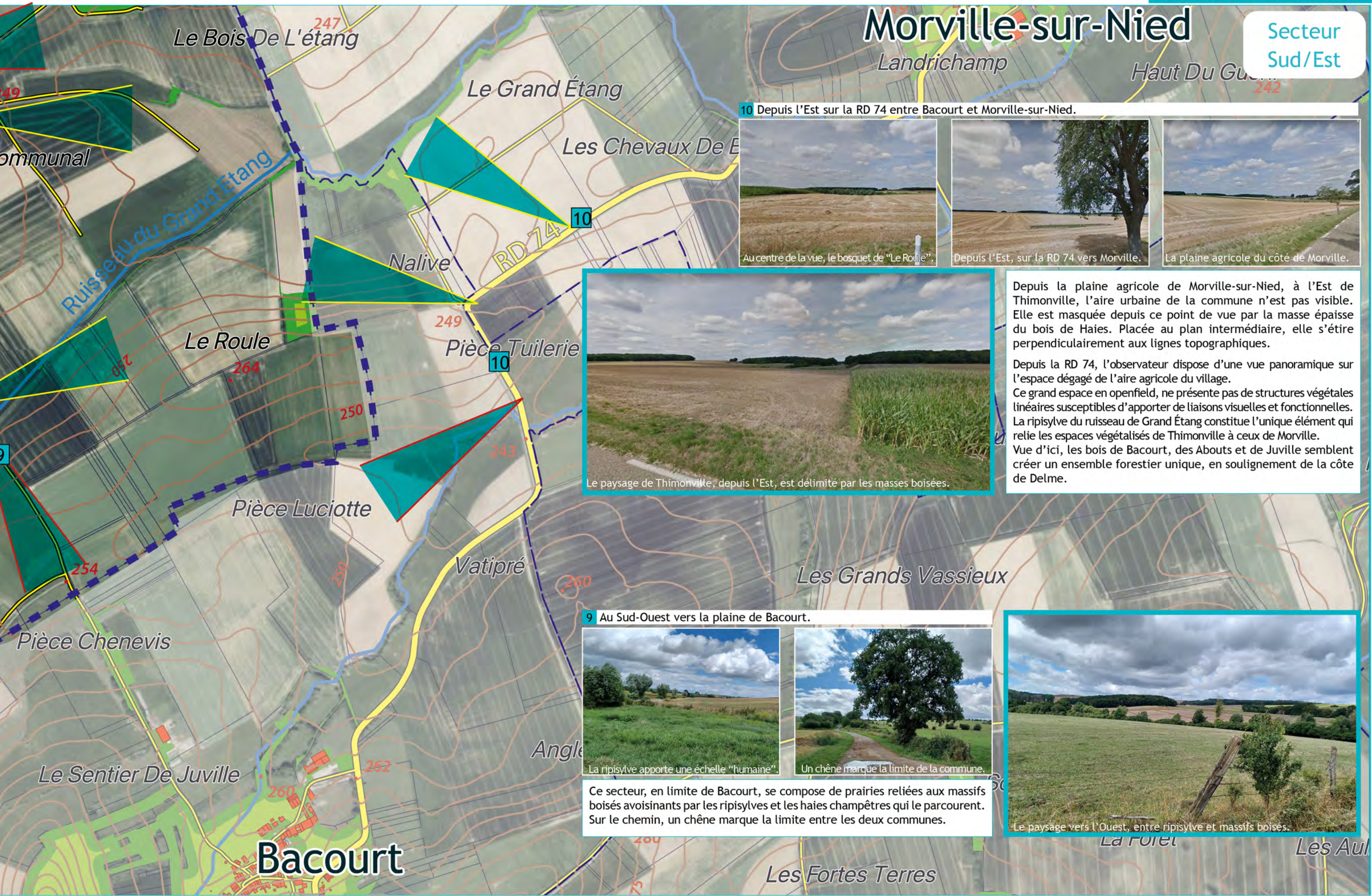
Ripisylve du ruisseau de Grand Étang. Le paysage s'étire jusqu'à la côte de Delme. La côte ferme la vue au Sud et à l'Ouest. Les bois des Verges et des Abouts. La croix de la fontaine au fer et le ruisseau. La ripisylve du ruisseau de Nablé.

**Définition du mot (une) FOURASSE :**  
 Zone forestière dégradée au point de rendre la régénération problématique. Les fourasses correspondent à des taillis denses, branchus, mal venants, épuisés par des coupes très rapprochées.  
 Ce terme désigne les lieux que les abus du pâturage avaient transformé en un taillis très clair (les « fourasses »), surtout dans les secteurs de lisières.



# Morville-sur-Nied

Secteur Sud/Est



10 Depuis l'Est sur la RD 74 entre Bacourt et Morville-sur-Nied.



Au centre de la vue, le bosquet de "Le Roule".



Depuis l'Est, sur la RD 74 vers Morville.



La plaine agricole du côté de Morville.



Le paysage de Thimonville, depuis l'Est, est délimité par les masses boisées.

Depuis la plaine agricole de Morville-sur-Nied, à l'Est de Thimonville, l'aire urbaine de la commune n'est pas visible. Elle est masquée depuis ce point de vue par la masse épaisse du bois de Haies. Placée au plan intermédiaire, elle s'étire perpendiculairement aux lignes topographiques.

Depuis la RD 74, l'observateur dispose d'une vue panoramique sur l'espace dégagé de l'aire agricole du village. Ce grand espace en openfield, ne présente pas de structures végétales linéaires susceptibles d'apporter de liaisons visuelles et fonctionnelles. La ripisylve du ruisseau de Grand Étang constitue l'unique élément qui relie les espaces végétalisés de Thimonville à ceux de Morville. Vue d'ici, les bois de Bacourt, des Abouts et de Juville semblent créer un ensemble forestier unique, en soulignement de la côte de Delme.

9 Au Sud-Ouest vers la plaine de Bacourt.



La ripisylve apporte une échelle "humaine".



Un chêne marque la limite de la commune.

Ce secteur, en limite de Bacourt, se compose de prairies reliées aux massifs boisés avoisinants par les ripisylves et les haies champêtres qui le parcourent. Sur le chemin, un chêne marque la limite entre les deux communes.



Le paysage vers l'Ouest, entre ripisylve et massifs boisés.

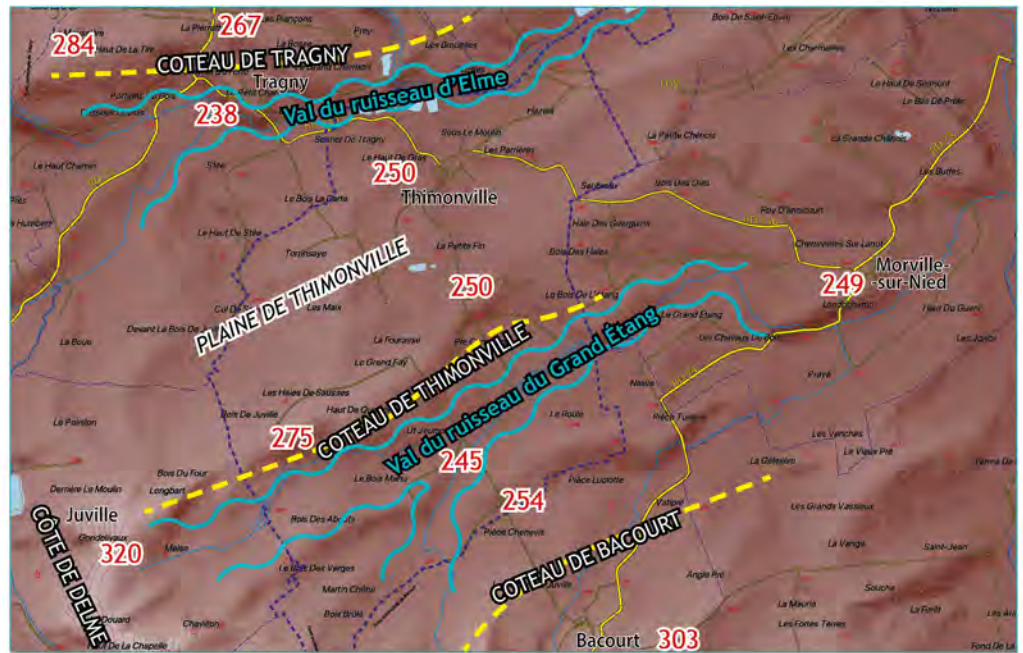


**II.4. Paysage extérieur et intérieur de la commune et ses composantes.**

**II.4.1 Analyse de la topographie.**

Le territoire de la commune est disposé au sein d'une série d'ondulations douces reliant des coteaux peu marqués, orientés d'Ouest en Est, en perpendiculaire par rapport à la pente Est de la côte de Delme.

Les villages avoisinent la courbe topographique 250.



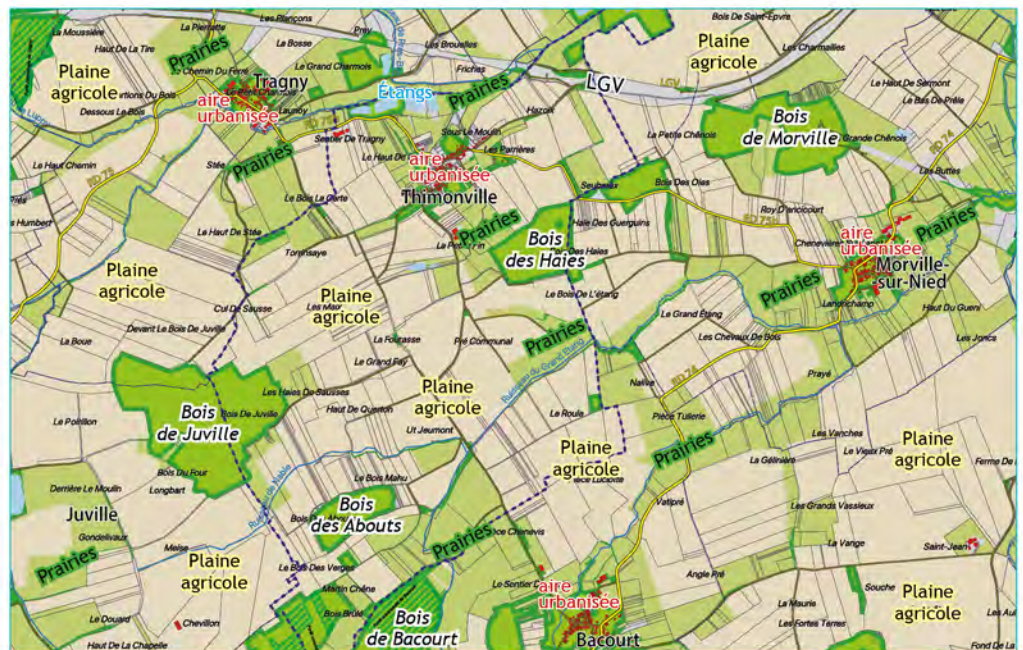
carte d'analyse de la topographie du territoire

**II.4.2 Occupation du sol.**

L'aire urbanisée de Thimonville occupe le Nord du territoire communal. Elle est traversée d'Ouest en Est par la RD 75b qui la connecte avec les villages voisins de Tragny et Morville-sur-Nied.

L'espace agricole est dominé par les champs dédiés à la céréaliculture (66% de la surface). Le reste de l'espace est occupé par les prairies (23%) regroupées aux abords du village et des massifs boisés.

Les bois présents à proximité de la zone urbanisée de Thimonville présentent des surfaces relativement restreintes.



carte d'analyse de l'occupation du sol du territoire



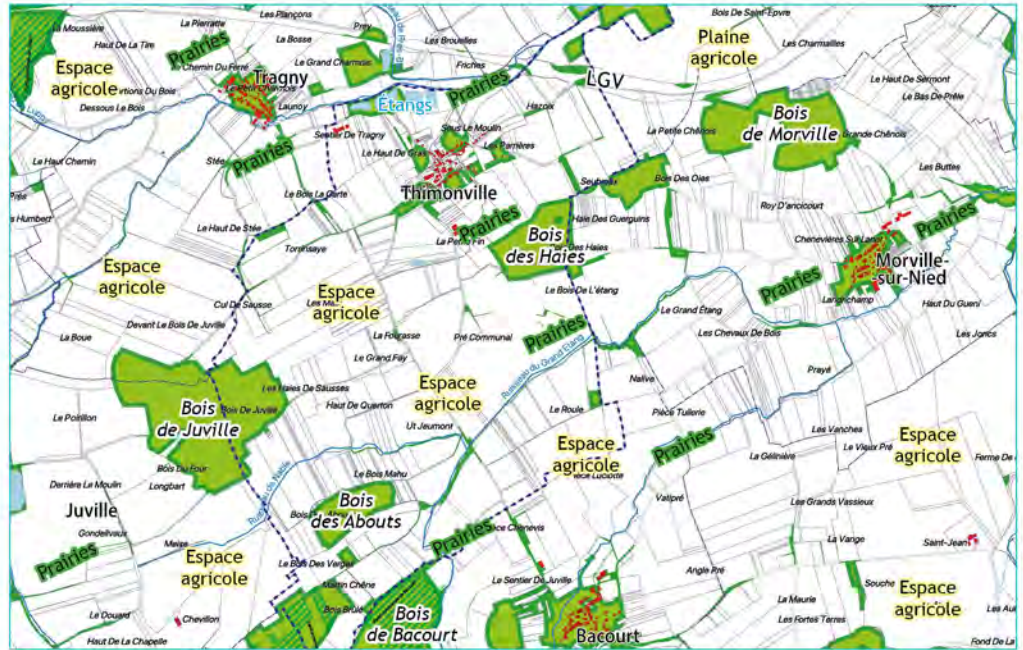
II.4.3 Patrimoine végétal et réseau hydrographique.

Les espaces forestiers du territoire sont dispersés de manière fragmentaire en périphérie du vaste espace agricole en openfield situé au centre du territoire communal.

Les abords de la zone urbanisée s'inscrivent dans un ensemble de vergers et de prairies préservés.

Les rives du ruisseau d'Elme sont soulignées par une ripisylve épaisse que vient élargir la végétation des rives des étangs en limite de Tragny.

Les autres petits cours d'eau ne présentent que peu ou de pas de végétation de leurs rives.



carte d'analyse du patrimoine végétal et du réseau hydrographique du territoire

Seuls les cours supérieurs du ruisseau de Nablé et du Grand Étang disposent d'une ripisylve réduite à sa plus simple expression...

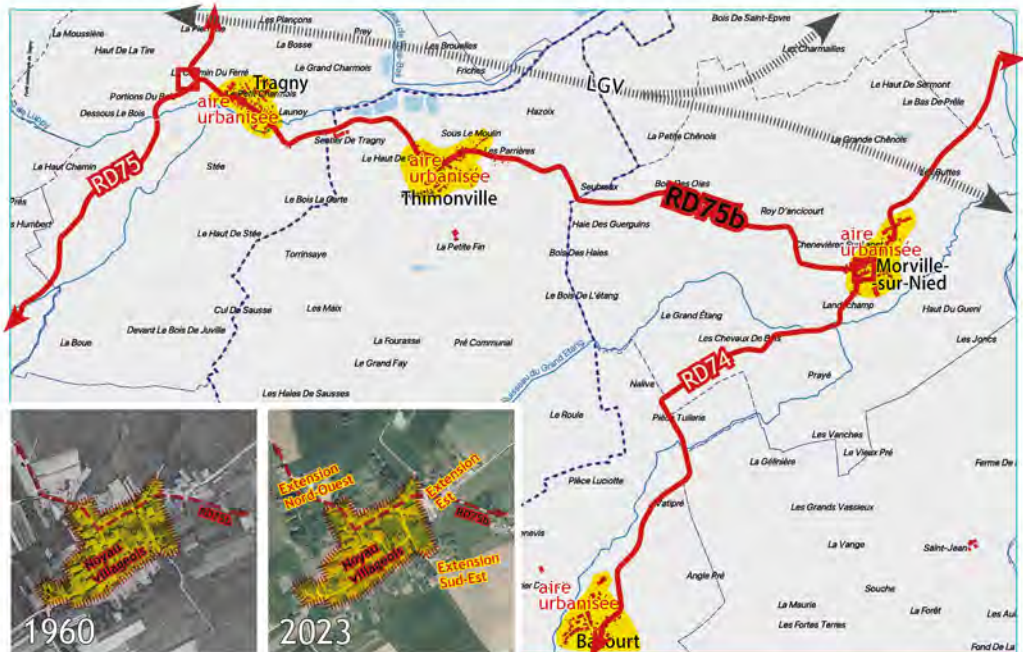
Le paysage ne propose que quelques rares et courtes haies dispersées, notamment au long des chemins d'accès aux champs. Ces reliquats de haies, présents principalement à l'Ouest du village, ne sont pas connectés entre eux.

Quelques arbres isolés et d'anciens vergers viennent ponctuer discrètement le paysage agricole de la commune.

II.4.4 Patrimoine bâti et réseaux viaires.

Le réseau routier forme un H dont la transversale est composée par la route départementale qui traverse Thimonville et les communes de Tragny et Morville-sur-Nied. Les deux barreaux verticaux qui contournent le territoire à l'Ouest (RD75) et à l'Est (RD74) connectent Thimonville aux grands centres urbains et notamment à l'agglomération messine.

Le centre ancien du village est situé au Sud-Ouest de la RD75b. Il s'est très légèrement étendu au long de celle-ci vers le Nord et le Nord-Est, et au Sud-Est du centre village.

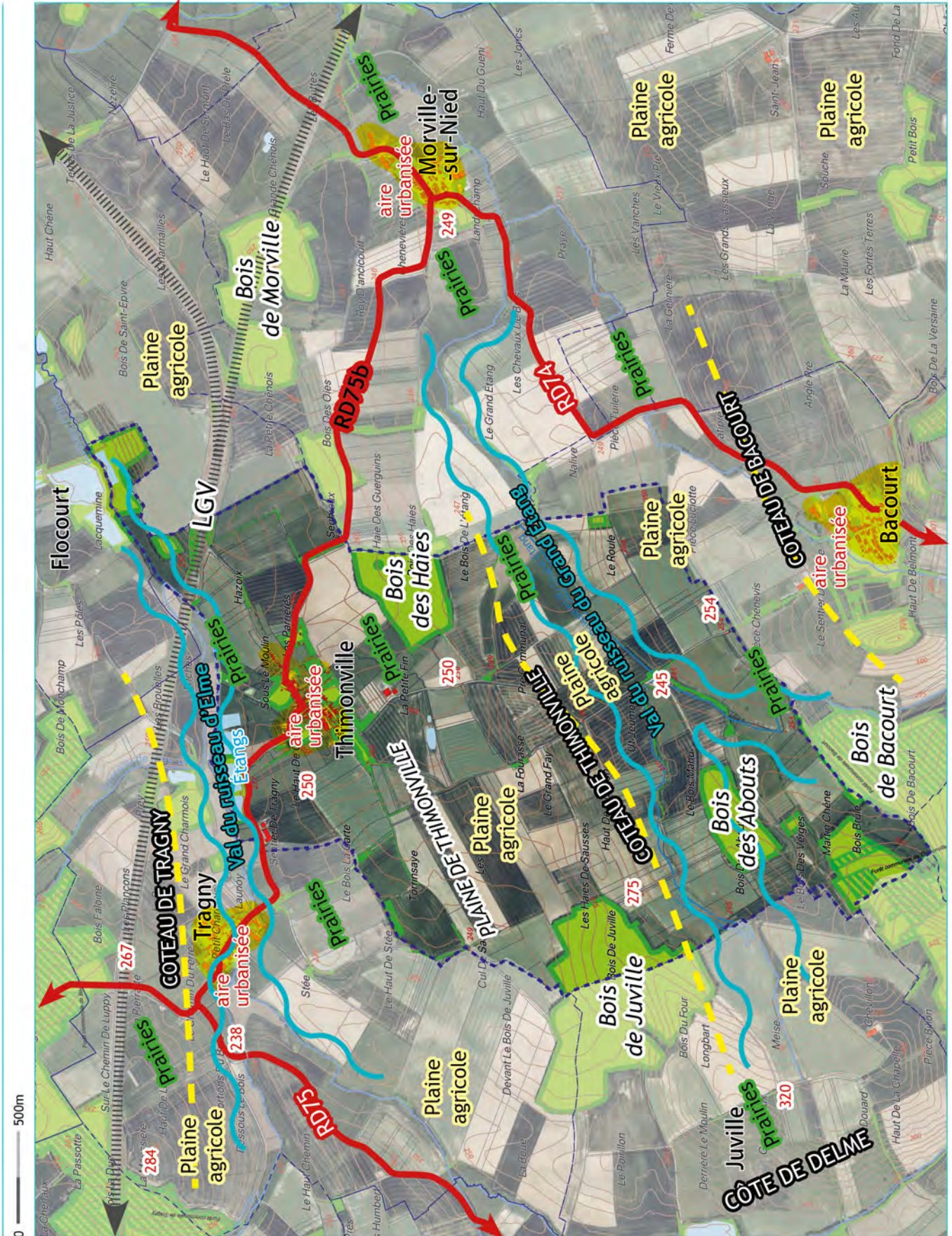


carte d'analyse de patrimoine bâti et du réseau viaire du territoire



Année 2023

II.4.5 Carte synthétique des composantes du territoire.



carte de synthèse regroupant l'analyse des composantes du territoire



**III. ANALYSE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

**III.1. Notions relatives à l'écologie du territoire.**

La **Trame Verte et Bleue (TVB)** est l'outil d'aménagement durable d'un territoire, en particulier communal.

Son objectif est :

- d'enrayer la perte de biodiversité,
- de permettre le déplacement des espèces,
- de maintenir, restaurer et conserver les habitats naturels.

La TVB désigne le réseau écologique et écopaysager constitué de continuités terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). La préservation et la restauration de ce réseau contribuent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

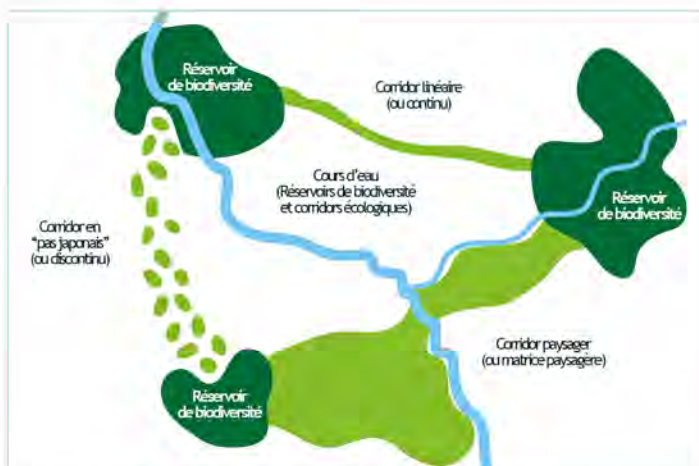
Les **continuités écologiques** constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie. On peut différencier les réservoirs de biodiversité d'intérêt régional, constitués des espaces naturels remarquables connus sur le territoire (zones Natura 2000, ZNIEFF, Réserve Naturelles, Espaces Naturels Sensibles du Département, etc.), des réservoirs de biodiversité d'intérêt local (massifs boisés, bosquets, prairies, etc.).

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

La trame verte correspond à l'ensemble des milieux terrestres ayant une biodiversité intéressante (prairies naturelles, forêt, bois, bosquets...) et aux espaces qui jouent un rôle important pour la circulation des espèces y compris en milieux urbains (haies, jardins, vergers...).

La trame bleue comprend l'ensemble des milieux aquatiques de type cours d'eau, lacs, étangs... Les zones humides peuvent à la fois être comprises dans la trame verte et dans la trame bleue.



Différents types de corridors écologiques (Source : THEMA Environnement)



**III.2. Trame écologique de la commune.**

La trame verte et bleue est formée par un ensemble de sous-réseaux, c'est-à-dire de réservoirs et de corridors identifiés pour différents types de milieux. Ces sous-réseaux sont appelés des sous-trames, représentées par les milieux boisés, les milieux ouverts, les milieux humides, les cours d'eau.

**III.2.1 Mise en évidence de la trame écologique et analyse des fonctionnements et dysfonctionnements.**

La commune de Thimonville est intégrée au SCOT de l'Agglomération Messine dont la révision a été approuvée le 1er juin 2021 par le Comité syndical du SCoTAM. Le SCOT comprend une analyse de la trame verte et bleue du territoire dans ses différentes pièces.

Des extraits de la cartographie de la TVB du SCoTAM centrés sur la commune de Thimonville sont présentés aux pages suivantes.

L'analyse de la TVB du SCOT, couplée à celle de la photographie aérienne du territoire communal, fait apparaître un réseau écologique dégradé (plutôt absent) à Thimonville, constitué de milieux plutôt agricoles (majorité de cultures avec quelques prairies en zone humide).

Le réseau la TVB du secteur de Thimonville n'est ainsi plus constitué que par :

- La ZNIEFF de type 1 dite « Gîtes à chiroptères à Tincry, Bacourt, Xocourt, et Prévocourt (Identifiant national : 410000526) » ;
- Des espaces boisés et des prairies présentes au Sud-Ouest du ban communal ou disséminés ailleurs sur la commune ;
- De milieux structurant (boisements, étangs, zones humides, milieux ouverts) ;
- De deux corridors écologiques secondaires constitués par les cours d'eau de l'Elme au nord et du Grand Étang au Sud.

A première vue, le territoire dispose donc d'un réseau écologique dégradé, très peu varié. Les corridors sont très discontinus, en particulier pour les haies et arbres isolés.



Bois des Abouts, Znieff 1.



Espaces boisés du bois des Haies.



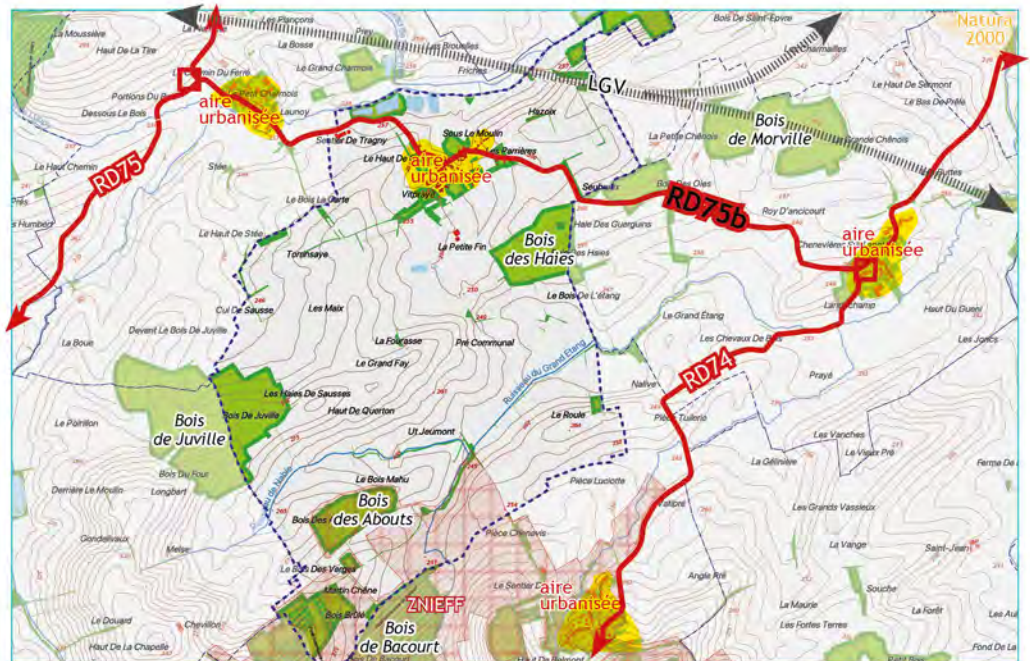
Prairies au Sud-Ouest de la commune.



Ruisseau d'Elme.



Ruisseau du Grand Étang.



Carte d'analyse de la trame écologique de la commune





Le bois de Haies depuis son côté Est.



Prairies de «Sous le Moulin».



Ripisylve du ruisseau de Grand Étang.



Vergers et jardins péri-villageois (ici au Sud).



Blocages liés aux grands espaces agricoles

### III.2.2 Les espaces naturels remarquables, réservoirs de biodiversité.

Un réservoir de biodiversité d'intérêt régional est donc recensé sur le ban de Thimonville. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 dite « Gîtes à chiroptères à Tincry, Bacourt, Xocourt, et Prévocourt (Identifiant national : 410000526) ».

Destinée à la préservation d'habitats à chauves-souris, elle recouvre sur la commune l'amont du ruisseau du Grand Étang et les habitats forestiers riverains.

Les quelques autres réservoirs de biodiversité ne sont que d'intérêt local et rares. Ils abritent des espèces animales et végétales constituant le fond de la faune et flore de Lorraine et doivent être préservés.

Notons :

- Les bois et bosquets : « Bois des Haies », « Bois de St-Epvre », « Bois de Juville », « Torrinsaye » ;
- Les prairies substantantes le long des cours d'eau et fossés aux lieux-dits « le Pré Communal », « Sous le Moulin » ;
- Les éléments arborés accompagnant les cours d'eau et fossés (ruisseau de Nablé, du Grand Étang, l'Elme, etc.) ;
- Les vergers et jardins péri-villageois.

Ces différents réservoirs, même de taille modeste, constituent des lieux de vie pour la faune et la flore terrestres et aquatiques.

### III.2.3 Les corridors écologiques.

Les corridors sont essentiellement associés au réseau hydrographique des ruisseaux et fossés qui parcourent l'espace agricole : l'Elme au Nord, le Grand Étang, le ruisseau de Nablé et leurs affluents au Sud.

Un cours d'eau temporaire parcourt également le village de Thimonville.

Leur ripisylve, lorsqu'elle est encore présente, constitue également un élément essentiel pour le déplacement de la faune.

La présence de vergers et jardins périphériques au village permet la traversée de la zone bâtie du village.

### III.2.4 Points de « blocage ».

La circulation « écologique » est très probablement perturbée sur le territoire de Thimonville en lien avec la faible surface des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

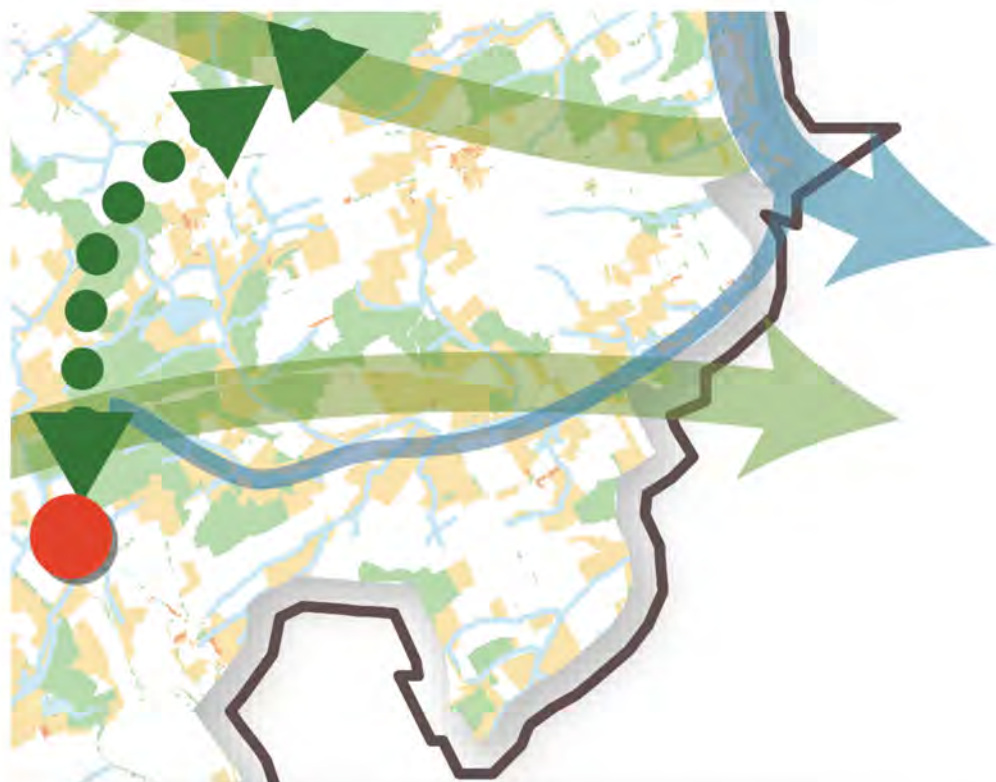
Le plus grand obstacle est constitué par la plaine agricole. Le ban communal est en effet principalement occupé par des cultures, qui, si elles n'entravent pas le déplacement des espèces animales les plus grandes (lièvre, chevreuil sanglier, renard, etc.), ne peuvent servir de support à l'expression des autres espèces animales (insectes et oiseaux principalement) et de la flore la plus sensible à l'agriculture moderne.













Les reliquats de haies, se trouvant parfois en de rares petits îlots au centre des cultures ou accompagnant les cours d'eau et fossés et les prairies de bords de cours d'eau ne suffisent pas à compenser l'insuffisance du réseau de la TVB de Thimonville.



Année 2023

Extrait de la cartographie des « Principaux secteurs potentiels de restauration identifiés lors de l'analyse TVB du SCoTAM » centrée sur la commune de Thimonville

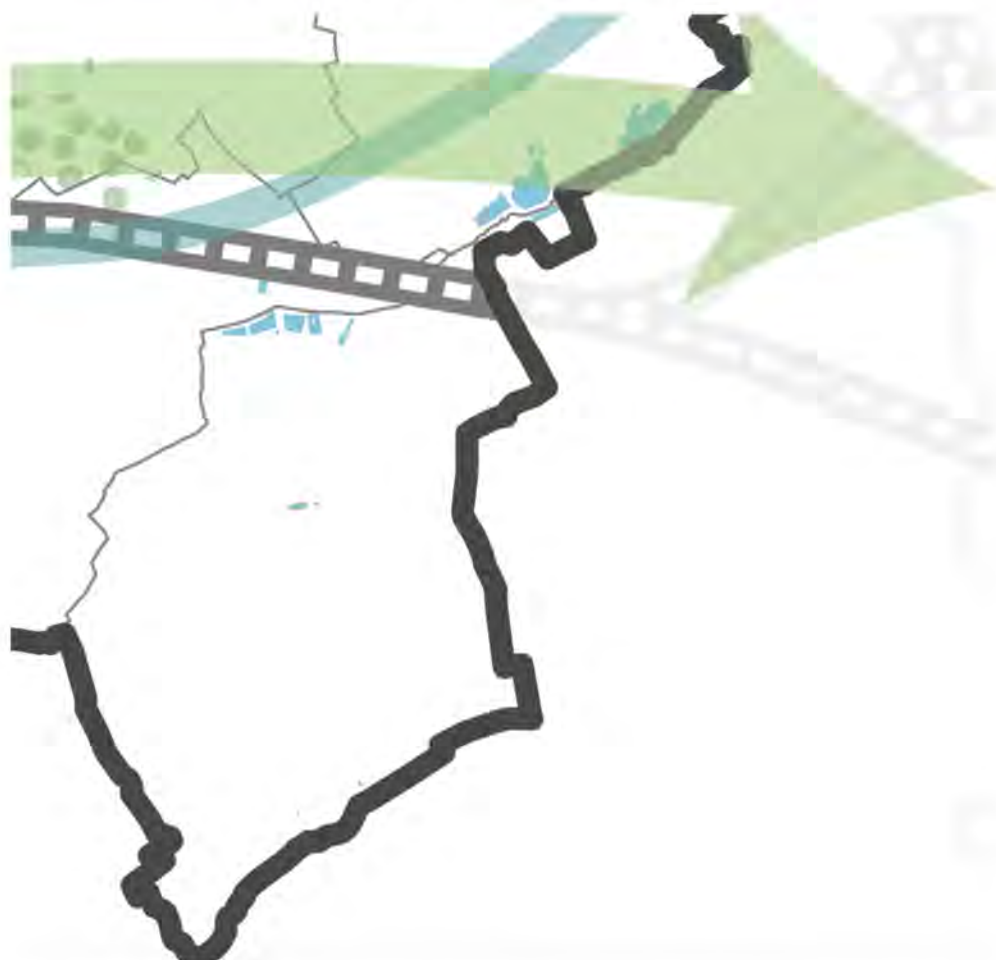


- |   |   |  |  |
|---|---|--|--|
|  | Forêt / Boisement   |  | Principales continuités forestières          |
|  | Prairie   |  | Principales continuités aquatiques           |
|  | Milieu thermophile  |  | Principales continuités thermophiles         |
|  | Milieu aquatique et humide                                    |  | Continuité thermophile à restaurer           |
|  | Fragilité dans la trame liée à l'urbanisation                 |  | Continuité boisée à restaurer ou à renforcer |
|  | Fragilité dans la trame liée aux infrastructures de transport |  | Continuité alluviale à restaurer             |



Année 2023

Extrait de la cartographie du « Cadre naturel » du territoire du SCoTAM »  
 centré sur la commune de Thimonville









**Un réseau écologique**

Assurer la préservation des grands réservoirs de biodiversité :

-  Principaux espaces forestiers
-  Réservoirs forestiers
-  Réservoirs prairiaux
-  Réservoirs thermophiles
-  Réservoirs aquatiques
-  Principaux gîtes à chiroptères
-  Enjeux avifaunistiques
-  Autres zones humides à préserver et à mettre en valeur dans le cadre du réseau aquatique

Permettre les déplacements et changement de milieux des espèces :

-  Continuités forestières à préserver
-  Continuités aquatiques à préserver
-  Continuités boisées à recréer ou à renforcer
-  Continuité thermophile à conforter
-  Dépasser les ruptures du maillage de la TVB
-  Assurer un développement qualitatif de la nature en ville

Sources : IGN, SCoTAM, AGURAM  
 Réalisation : Even-Conseil - Mars 2019



### III.3. Patrimoine biologique potentiel sur le territoire.

#### III.3.1 Analyse du patrimoine végétal.

Les habitats les plus représentatifs et remarquables concernent :

- les boisements : « Bois des Haies », « Bois de St-Epvre », « Bois de Juville », « Torrinsaye » ;
- les prairies abritant ponctuellement des zones humides, voire des mares. Elles sont encore bien présentes le long des cours d'eau et fossés aux lieux-dits « le Pré Communal », « Sous le Moulin » et mériteraient une adaptation de l'amendement et de la fauche.

La ripisylve bordant les cours d'eau et fossés constitue également un patrimoine végétal intéressant (ruisseau de Nablé, du Grand Étang, l'Elme, etc.).

Quelques haies et vergers péri villageois sont aussi encore présents.

#### III.3.2 Données concernant les espèces animales remarquables à préserver.

##### Entomofaune



Criquet ensanglanté.

Le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), espèce de criquet hygrophile déterminante de ZNIEFF de niveau 3 en Lorraine, est présent dans les prairies de fauche en bordure des cours d'eau (ruisseau de Nablé, du Grand Étang, l'Elme, etc.). Cette espèce est liée presque exclusivement aux prairies humides et marécageuses.

Des papillons, libellules, orthoptères, coléoptères, etc. constituant le fond de la faune en insectes de Lorraine sont présents dans les habitats naturels de Thimonville et les prairies en particulier.

##### Avifaune



Pie-grièche écorcheur.

Voici les espèces d'oiseaux les plus remarquables (inscrites sur la liste rouge nationale, au réseau Natura 2000, ou déterminantes de ZNIEFF) utilisant les espaces agricoles de type prairies et haies, et observées le 4 mai et 26 mai 2023 (écoute des chants et détection visuelle) :

Pour les espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux :

- la Pie-grièche écorcheur (NT, ZNIEFF 3), Pic noir et Pic mar dans les boisements sud-ouest (ZNIEFF 3) ;
- Pour les espèces inscrites ZNIEFF 3 : le Tarier pâle (NT),
- Pour les espèces Vulnérables (VU) : le Bruant jaune, le Chardonneret élégant,
- Pour les espèces quasi-menacées (NT) : le Faucon crécerelle, le Pouillot fitis, la Fauvette des jardins,

Une colonie de Guêpier d'Europe niche sur une portion amont du ruisseau du Grand Étang au sud-ouest de la commune. L'espèce niche dans des galeries creusées dans les berges. Déterminant de ZNIEFF de niveau 2 en Lorraine, le Guêpier d'Europe est de plus en plus observé en Moselle, probablement en lien avec le réchauffement climatique qui engendre une hausse des températures estivales moyennes.

A noter que le Busard des roseaux et le Busard cendré ont été observé en chasse au-dessus des cultures à l'ouest du ban communal.



Guêpier d'Europe.



Autres espèces notées : Buse variable, Pigeon ramier, Étourneau sansonnet, Lorient d'Europe, Mésange charbonnière, mésange bleue, Coucou, Corneille noire, Grive musicienne, Pinson des arbres, Rossignol Philomèle, Pouillot véloce, Fauvette à tête noire, Fauvette grisettes, Fauvette Babillarde

\* Attention, il s'agit des espèces contactées lors de deux uniques et courts passages de terrain.

### Herpétofaune

Les espèces de reptile et d'amphibien potentielles dans les espaces humides bordant les vallées et cours d'eau sont :

- Le Crapaud commun et la Grenouille verte qui utilisent les étangs, en particulier ceux au nord du village ;
- La Grenouille rousse dans les mares forestières et de pâtures ;
- Le Lézard vivipare, l'Orvet fragile et la Couleuvre helvétique dans les espaces herbacés et lisières humides.



Grenouille verte.

### Mammifères dont chiroptères

À la vue des surfaces d'habitats favorables aux mammifères (espaces boisés, haies et zones humides et/ou étangs), probablement quelques espèces remarquables fréquentent le ban communal de Thimonville.

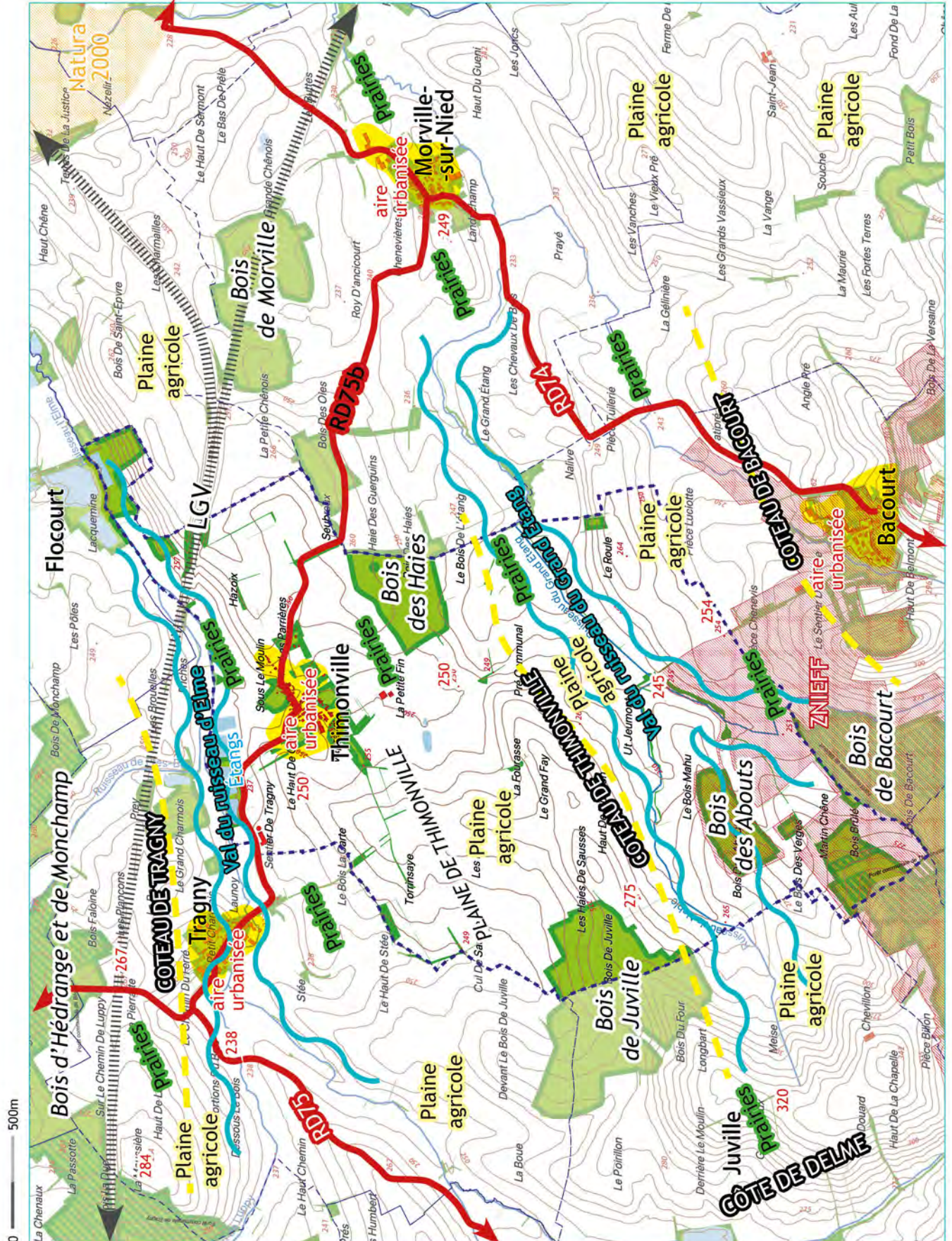
Citons a minima des espèces de chauves-souris, pouvant chasser le long des haies, zones humides et habitations : la Noctule commune, la Sérotine commune, la Pipistrelle commune, l'Oreillard roux, etc.

Le Hérisson d'Europe, protégé, fréquente probablement les espaces péri-villageois de jardins, prés et vergers.

Le Chat forestier est probablement présent dans les boisements et prairies au sud-ouest du ban communal.



**IV. CARTE SYNTHÉTIQUE DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ECOPAYSAGER  
 A PRENDRE EN COMPTE ET A PRÉSERVER**





#### **V. PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX**

Les enjeux principaux concernent la présence relictuelle de quelques haies et bosquets, de prairies et de zones humides de bord de cours d'eau et d'étangs. L'aménagement foncier devra concourir à leur conservation **en partenariat avec les agriculteurs**.

**L'objectif du travail à accomplir est le maintien mais surtout l'amélioration de la qualité des habitats naturels de la commune.**

##### Propositions d'actions prioritaires à mettre en œuvre :

- Assurer la préservation des dernières prairies humides le long des cours d'eau et fossés ;
- Améliorer la qualité des prairies humides présentes le long des cours d'eau : cela peut passer par l'affichage de l'action comme une mesure de compensation des impacts du projet d'aménagement foncier sur la biodiversité. L'action pourrait passer par l'absence d'amendement sur certaines prairies et/ou l'adaptation des dates de fauches aux exigences des espèces animales ou végétales ;
- Améliorer l'accompagnement des cours d'eau par des éléments arborés (ripisylve) : ruisseau de l'Elme et ses affluents au nord, le Grand Étang, le ruisseau de Nablé et leurs affluents au sud.
- Œuvrer à la conservation, à l'entretien et à la création de haies.